



## ***Déclaration préalable CFDT au Groupe de travail « Hygiène et sécurité » du 30 mars 2010***

**Madame la Présidente,**

### ***A propos du « Document Unique »***

Le 16 septembre 2009, la CFDT terminait sa déclaration préalable comme suit : « tous les jours, l'administration nous impose sa politique de résultat. La mise à jour du Document Unique (DU) constituera, pour la CFDT, un excellent indicateur quant à votre volonté d'être performante ou pas en la matière ».

6 mois après, où en êtes-vous ?

Votre document sur « l'état d'avancement de la démarche DU » nous montre que vos objectifs de performance ne sont pas encore atteints :

- Le « PAP » n'atteint que 89,66% (soit 52 PAP sur 58) ;
- La « présentation CTPS » n'atteint que 81,03% (soit 47 présentations sur 58) ;
- L'« actualisation du DUERP et du PAP » atteint généreusement 6,9% (soit 4 actualisations sur 58).

Pour vous aider à améliorer vos indicateurs dans les 6 mois à venir, la CFDT vous propose de :

- Prévoir un indicateur « présentation en Groupe de Travail », les DR qui n'ont pas réuni de GT ayant peu ou pas avancé sur le sujet ;
- mutualiser les bonnes pratiques évoquées dans votre document (concertation avec les agents, actualisation complète du plan annuel de prévention ...).

## ***A propos de « l'Etude ergonomique »***

Le 16 septembre 2009, la CFDT vous rappelait que :

- Delta recouvrait plusieurs applications complètement différentes pour des acteurs différents (Delta C, D, X, Archivage, NSTI) et regrettait que le projet d'étude ergonomique ne le prévoyait pas ;
- L'organisation des services était différente selon les implantations ;
- Sur les grandes plateformes, les notions de bureau de contrôle, de bureau principal ou de dédouanement n'était pas comparables à celles dans les bureaux de province.

L'ergonome nous précisait même que le cahier des charges préalable à cette étude n'était pas encore finalisé.

6 mois après, sur quels critères avez-vous choisi les bureaux à auditer ?

Pour vous aider à améliorer l'efficacité de votre cahier des charges, la CFDT vous demande de garantir que :

- Le consultant puisse établir son diagnostic et ses recommandations en toute liberté ;
- La présentation de toutes les propositions et recommandations soit exhaustive et contienne également les problèmes de contraintes en termes d'espace immobilier ;
- Cette étude soit discutée lors de GT locaux, et nationaux ;
- L'étude complémentaire que vous envisagez, concernant les nouveaux télé-services Delta ou directement liés à Delta, soit intégrée à part entière dans l'étude initiale.

## ***A propos de la « Fouille des espaces confinés des navires »***

Ce jour, vous nous présentez une note prévoyant la fouille des espaces confinés des navires à quai, notamment à la direction régionale du Havre.

Les aspects hygiène et sécurité que vous y abordez semblent aller dans le bon sens, mais soulèvent toutefois un certain nombre de questions que nous souhaitons vous poser :

- Comment avez-vous déterminé le nombre d'agents aptes à intervenir en espaces confinés ?
- Comment le 4<sup>ème</sup> agent sera-t-il sensibilisé à la procédure d'entrée dans les espaces confinés ?
- Prévoyez-vous de compléter le BOD sur la fouille des navires de commerce avec les recommandations de votre document ?

***Paris, le 30 mars 2010.***